



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 30 janvier 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE-GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
5. SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR INSTITUTION BANCAIRE
6. AUTORISATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES
7. NOMINATION RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES REVENU QUÉBEC
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 30 janvier 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté, conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot, conseiller	siège no 6

SONT ABSENTES :

Madame Chantal Fortier Duchaine, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-01-011

4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE-GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT	l'article 179 du Code municipal du Québec, lequel article indique qu'une municipalité doit avoir un employé désigné à la fonction de « greffier-trésorier;
CONSIDÉRANT	un arrêt de travail pour M. Michael Bernier, depuis le 22 janvier 2025;
CONSIDÉRANT QU'	afin de compléter et de poursuivre certaines actions et responsabilités assumées par celui-ci, il y a lieu de nommer un greffier-trésorier par intérim, tant que durera cette vacance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner la nomination de Mme Nadia Talbot comme directrice générale et greffière-trésorière par intérim en date du 23 janvier 2025;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU à la majorité d'autoriser Mme Maryse Collette, mairesse et M. Michel Côté, maire suppléant à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail lié à cette nomination intérimaire, tel que présenté au conseil municipal.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-01-012

5. SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR INSTITUTION BANCAIRE

CONSIDÉRANT

la résolution numéro #2025-01-012 qui autorise la nomination de Mme Nadia Talbot, au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Lucien en date du 23 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE

des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- **QUE** le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Lucien, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond à compter du 23 janvier 2025;
 - Maryse Colette, mairesse, OU
 - Michel Côté, maire suppléant en l'absence de la mairesse;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim,
- **QUE** ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Lucien, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins de l'Est de Drummond;
- **QUE** le conseil autorise Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires ;

- **QUE** la présente résolution abroge la résolution 2022-01-017 adoptée lors de la séance extraordinaire, tenue le 26 janvier 2022.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-01-013

6. AUTORISATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Côté, **APPUYÉ** par M. Richard Sylvain et résolu à la majorité des conseillers et conseillères :

- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Nadia Talbot, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Lucien à faire toutes les transactions dans le cadre de ses fonctions auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, Transport, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité d'alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 23 janvier 2025.

Adoptée. #2025-01-014

7. NOMINATION RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
CONSIDÉRANT QU'	il est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Saint-Lucien afin d'utiliser les services électroniques;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ :

- **QUE** Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Lucien, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU à la majorité d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-01-015

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (19h40)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-01-016



Maryse Collette
Mairesse



Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim